



**Le présent document a été conservé et
archivé aux fins de référence et de recherche.**

Son contenu n'est pas à jour, il se peut qu'il ne soit plus pertinent ou applicable et qu'il ait été mis à jour ou remplacé par un document plus récent.



ATTIRER LES TALENTS DONT LE CANADA À BESOIN GRÂCE À L'IMMIGRATION

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE
Le 20 octobre 2016

Le Canada devrait augmenter l'immigration de talents supérieurs et réunir les conditions nécessaires pour une intégration économique réussie

Recommandations

1 Accroître graduellement l'immigration permanente à 450 000 personnes par année au cours des cinq prochaines années

- Accroître l'immigration économique permanente de 150 000 personnes d'ici 2021, ce qui se traduira par une augmentation annuelle de 75 000 demandeurs principaux et d'environ 75 000 de leurs proches
- Mettre l'accent sur le talent supérieur en affaires et sur les étudiants étrangers dans des industries et des rôles où il y a des pénuries de compétences canadiennes



2 Faciliter l'entrée du meilleur talent

- Étendre les exemptions relatives à l'étude d'impact sur le marché du travail aux rôles de cadres supérieurs et de spécialistes possédant les compétences qui sont en pénurie au Canada
- Cibler des délais de traitement de deux semaines pour les permis de travail temporaires pour le talent étranger
- Assouplir les restrictions qui s'appliquent aux employeurs pour la gestion de talent lorsque le permis de travail est en place



3 Rendre admissible un plus grand nombre d'étudiants étrangers à la résidence permanente

- Augmenter l'attribution des points du programme Entrée express pour les caractéristiques de capital humain (par exemple, études, âge, compétences, langue et expérience de travail)
- Assouplir les exigences liées à l'étude d'impact sur le marché du travail



4 Améliorer les normes d'accréditation nationales

- Appuyer l'élaboration de normes nationales au sein d'organismes professionnels
- Explorer des façons d'offrir aux immigrants la possibilité de suivre une formation de recyclage professionnel ou un perfectionnement de leurs compétences afin de couvrir la partie de leur accréditation qui demeure non reconnue



Pourquoi une augmentation de 150 000 immigrants?

Pourquoi une mise en œuvre progressive sur cinq ans?

Besoins démographiques

Le fait de stimuler l'immigration économique de 150 000 personnes réduirait le ratio de dépendance à la sécurité de la vieillesse de 1,6 % de moins que ce qui est prévu en 2030 (le faisant passer de 37,3 % à 35,7 %), ce qui atténuerait les pressions budgétaires sur le système.



Capacité d'intégration sociale

Les services d'établissement doivent avoir du temps pour accroître leur capacité (par exemple, un nouveau centre de traitement des visas, une plateforme de technologie de l'information mise à jour, et le recrutement et la formation d'agents des services frontaliers).



Retombées bénéfiques pour les Canadiens

Une intégration efficace des immigrants qualifiés se traduira par la création et l'essor d'un plus grand nombre d'entreprises innovantes, par la création de plus d'emplois pour les Canadiens et par une hausse du niveau de vie des Canadiens.



Dynamique du marché du travail

L'augmentation du flux d'immigration ajouterait 0,3 point de pourcentage à la croissance de la population au Canada, ce qui porterait la croissance annuelle de la population à 1,2 % – une augmentation modérée comparativement aux autres économies avancées.



Introduction

La population du Canada vieillit et, à l'instar d'autres économies avancées, ce changement démographique limitera la croissance économique. Le vieillissement de la population limite la croissance, car il réduit le nombre de travailleurs qui contribuent à la production économique. En même temps, une population vieillissante impose un fardeau aux systèmes sociaux qui dépendent des cotisations établies en fonction du salaire, parce qu'un nombre inférieur de salariés génèrent les revenus fiscaux requis pour financer les programmes de soins de santé et de prestations aux aînés, et qu'il y a un nombre plus élevé de bénéficiaires.

Au cours des 50 dernières années, la croissance du produit intérieur brut (PIB) au Canada s'établissait à 3,1 % et la croissance du PIB par habitant s'établissait à 1,9 %. Dans le passé, la croissance du PIB découlait en grande partie de la croissance de l'emploi, plutôt que l'augmentation de la productivité. À l'avenir, la croissance de l'emploi sera limitée en raison de l'effectif vieillissant du Canada et du ralentissement de la croissance de la population.

En l'absence d'une mesure stratégique pour contrebalancer l'incidence de ces changements démographiques, la croissance annuelle du PIB au cours des 50 prochaines années baissera de plus de la moitié des niveaux historiques pour s'établir à 1,5 % et la croissance du PIB par habitant s'établira à 0,8 %. De plus, en l'absence de changements importants pour contrebalancer les tendances démographiques actuelles au Canada, on prévoit que le ratio des Canadiennes et des Canadiens en âge de travailler aux aînés chutera de 4,2 en 2015 à 2,7 en 2030, ce qui ajoutera des pressions budgétaires importantes au système et menacera la santé de l'économie canadienne et le filet de sécurité sociale des Canadiens¹. (Il est à noter que les initiatives supplémentaires visant à contrebalancer ces tendances démographiques comprennent le perfectionnement des compétences des Canadiens aux fins de la réussite future, car le contexte du travail évolue rapidement, et l'augmentation de la participation de la population active au profit de tous les Canadiens; ces deux mesures seront abordées dans les prochaines recommandations formulées par le présent Conseil consultatif en matière de croissance économique.)

Outre ce défi démographique, les entreprises canadiennes peinent à trouver le talent d'expérience et spécialisé dont elles affirment avoir besoin pour accroître le volume de leurs activités rapidement et de manière concurrentielle. Cette pénurie de talent est particulièrement évidente parmi les entreprises qui contribuent à l'innovation axée sur la technologie et à l'automatisation numérique et qui réalisent des investissements à cet égard. Les dirigeants du domaine de la technologie, par exemple, indiquent que l'obstacle le plus important que les entreprises technologiques canadiennes qui cherchent à étendre leurs activités doivent surmonter réside dans l'absence de talent chevronné en affaires et d'expertise fonctionnelle clé².

Pour relever ces deux défis, il est nécessaire de mettre à jour et d'améliorer la politique d'immigration du Canada. Le gouvernement du Canada devrait prendre quatre mesures précises pour stimuler la croissance économique et accroître la prospérité pour l'ensemble des Canadiens :

1. **Accroître l'immigration économique permanente annuelle de 300 000 à 450 000 personnes sur cinq ans** (ce qui se traduira par une augmentation d'environ 75 000 demandeurs principaux et d'environ 75 000 de leurs proches) afin d'étendre la croissance de la population active et de contrer la traînée causée par le ralentissement de la croissance de la population et son vieillissement.

2. **Faciliter l'entrée du talent chevronné et spécialisé en rationalisant les programmes d'entrée permanente et temporaire pour les rendre plus rapides et moins coûteux pour les employeurs**, ce qui contribuera à donner aux entreprises innovantes et à forte croissance la capacité et les compétences de gestion dont elles ont besoin pour étendre leurs activités et être concurrentielles à l'échelle mondiale.
3. **Repenser les attributions de points d'Entrée express pour rendre admissibles un plus grand nombre d'étudiants étrangers** qui mènent leurs études au Canada aux fins de résidence permanente afin de permettre aux entreprises de puiser à même un bassin de talent jeune et éduqué qui est déjà intégré.
4. **Améliorer les normes d'accréditation nationales** pour réunir les conditions qui permettront à tous les immigrants au Canada de réaliser leur potentiel économique, au profit de l'ensemble des Canadiens.

Ces recommandations, même si elles permettront de résorber les traînées actuelles sur la croissance issues du vieillissement de la population et des lacunes de talent spécialisé, ne forment qu'un aspect de la solution. Pour que l'immigration compense entièrement les répercussions de cette pression économique imminente pour le Canada, l'immigration économique permanente annuelle devrait presque doubler par rapport à son niveau actuel d'environ 300 000 par année – ce qui constitue une augmentation beaucoup plus drastique que l'augmentation de 50 % recommandée dans le présent document³. Qui plus est, l'immigration ne peut pas et ne devrait pas régler toutes les pénuries de talent. Les entreprises à croissance rapide n'ont peut-être aucune autre solution de rechange, vu le caractère immédiat de leurs besoins en talent, mais à plus long terme les gouvernements et les employeurs devraient garantir que les programmes de formation et d'éducation canadiens sont réceptifs aux besoins émergents du marché du travail.

Les impératifs à l'immigration du Canada

L'accroissement de l'immigration offre de nombreux avantages au Canada. Outre les répercussions démographiques issues du fait de rendre les prestations versées aux aînés plus viables (grâce à la répartition des coûts liés à ces prestations et aux soins de santé parmi un ensemble plus important de résidents d'âge actif), l'augmentation de la population d'immigrants a une incidence positive sur les entreprises et la création d'emplois pour les Canadiens par le truchement de l'entrepreneuriat, de l'innovation et du commerce international. Si l'accroissement de l'immigration est effectué correctement, elle pourra rehausser le niveau de vie de l'ensemble des Canadiens.

Dans un rapport publié récemment, le Conference Board du Canada signalait que la population d'âge actif du Canada (les résidents âgés de 15 à 64 ans) diminue, tandis que la portion de la population âgée de plus de 64 ans devrait s'accroître pour passer de 16 % en 2015 à 23 % en 2030⁴. Le fait d'attirer plus de jeune talent étranger au Canada – en mettant l'accent sur le maintien d'étudiants étrangers, par exemple – permettra de compenser en partie l'incidence budgétaire de ces tendances démographiques.

Pour accélérer la croissance économique, le Canada se doit de posséder plus d'entreprises à productivité très élevée, qui l'aideront à diversifier ses sources de croissance. Dans le passé, les immigrants établis ont été plus susceptibles de démarrer et de posséder des entreprises du savoir que les Canadiens naturels⁵. Les immigrants qualifiés peuvent apporter des compétences cruciales qui aideront les petites entreprises canadiennes à devenir de grandes entreprises établies qui créent des emplois de grande qualité pour tous les Canadiens.

Une population plus importante alimentera la demande de produits et de services, contribuant ainsi à la croissance économique par une consommation accrue à court terme et une hausse de l'emploi à plus long terme. Une augmentation de la production économique globale (PIB) est certes un élément positif pour le Canada, mais seulement si elle se traduit par une hausse du niveau de vie du Canadien moyen (PIB par habitant). Il est possible d'atteindre ce but en orientant l'augmentation recommandée des flux d'immigration vers les travailleurs éduqués et très spécialisés, et ceux qui possèdent des compétences spécialisées en pénurie au Canada. Même si on prévoit qu'un certain temps s'écoulera entre l'arrivée des nouveaux immigrants et une incidence positive sur le PIB par habitant, l'augmentation de 150 000 immigrants par année visera les personnes ayant les meilleures compétences qui manquent actuellement dans l'effectif canadien. On peut donc raisonnablement s'attendre à un retard plus court par rapport à un flux d'immigration non économique ou moins ciblé.

En outre, selon la recherche, une augmentation de la taille de la population d'immigrants de tout pays source en particulier donne lieu à une augmentation du commerce bilatéral entre le pays d'origine de l'immigrant et le pays de destination⁶. Le Canada peut tirer avantage de cette occasion d'accroître ses activités commerciales générées par les flux d'immigration.

L'idée audacieuse

Recommandation 1 : Accroître l'immigration économique

Le Canada devrait accroître ses cibles d'immigration économique annuelle de 150 000 personnes au cours des cinq prochaines années, ce qui ferait passer l'immigration permanente annuelle totale prévue de 300 000 en 2016 à 450 000 par année d'ici 2021. Selon les consultations sur le sujet, une augmentation de cibles de cette échelle suffit pour compenser en partie les répercussions budgétaires d'une population vieillissante sans dépasser la capacité du système en matière d'intégration sociale et économique.

Selon l'hypothèse du maintien des ratios historiques, une augmentation ciblée du nombre d'immigrants économiques de cette ampleur exigerait environ 75 000 demandeurs économiques principaux supplémentaires (ceux qui sont admissibles par l'intermédiaire du système Entrée express à la suite d'une offre d'emploi, d'une nomination provinciale ou territoriale ou d'une habileté perçue à la suite d'un examen des caractéristiques du capital humain) et 75 000 de leurs proches par année. Une augmentation du volet économique ne devrait pas être compensée par la réduction du nombre d'immigrants des autres volets, notamment la réunification des familles, les réfugiés et le volet humanitaire; il s'agirait plutôt d'un ajout net aux flux actuels.

L'augmentation du flux d'immigration de 150 000 personnes par année ajouterait 0,3 point de pourcentage à la croissance de la population au Canada, ce qui ferait passer la croissance annuelle de la population à 1,2 %. Cette augmentation proposée de la croissance de la population est modérée comparativement aux tendances qui se dégagent de la politique d'immigration d'autres économies avancées. Par exemple, en 2014, le niveau d'immigration du Luxembourg s'élevait à 3,9 % de sa population, celui de la Suisse s'élevait à 1,9 % et celui de la Nouvelle Zélande s'élevait à 1,2 %. L'Irlande et la Norvège, quant à elles, ajoutaient 1,1 % à leur population dans le cadre de l'immigration pendant cette même année⁷. Les niveaux d'immigration s'élevaient à 1,0 % de la population de l'Australie en 2014 et plus d'un tiers des nouveaux immigrants entraînent au pays par l'intermédiaire du volet spécialisé⁸. La nécessité d'augmenter la croissance de la population naturelle, qui est en baisse, par l'immigration n'est pas unique au Canada; bon nombre d'autres économies font face à des pressions semblables et tirent parti des bassins de talent mondiaux pour maintenir leur croissance.

Tableau 1**Augmentation graduelle des niveaux d'immigration permanente au Canada**

Année	Total de l'immigration annuelle	Augmentation par rapport à l'année précédente	Augmentation par rapport au niveau de 2016
2015	271 000	11 000	
2016	300 000	29 000	
2017	315 000	15 000	15 000
2018	330 000	15 000	30 000
2019	360 000	30 000	60 000
2020	405 000	45 000	105 000
2021	450 000	45 000	150 000

L'accroissement de la population découlant d'une hausse du niveau d'immigration annuelle de 150 000 personnes au Canada réduirait le ratio de dépendance à la sécurité de la vieillesse (le ratio d'ânés aux Canadiens d'âge actif) de 1,6 point de pourcentage de moins que sa valeur projetée en 2030 (particulièrement, d'un ratio prévu de 37,3 % à 35,7 %), ce qui atténuerait les pressions budgétaires sur le système et le besoin d'augmenter l'impôt ou de réduire les prestations.

Le Canada a des antécédents quant à la réalisation d'augmentations importantes des niveaux d'immigration annuelle lorsqu'elles étaient nécessaires. Par exemple, l'arrivée d'immigrants est passée de 271 000 personnes en 2015 à environ 300 000 personnes en 2016, en réponse à la crise mondiale des réfugiés syriens. Toutefois, conscient que le système a mené ses activités en mode « tout le monde sur le pont » pour gérer cette augmentation, le Conseil consultatif recommande que le gouvernement adopte une approche progressive relativement à l'augmentation de l'immigration annuelle au niveau recommandé de 450 000 personnes au cours des cinq prochaines années.

Une augmentation graduelle permet de gagner du temps pour accroître la capacité du système d'immigration, par exemple, par l'ajout d'un nouveau centre de traitement des visas pour répondre aux arriérés, la mise à jour du système de technologie de l'information désuet du ministère afin d'en accroître l'efficacité, et l'augmentation du recrutement et de la formation d'agents frontaliers et d'employés de services d'établissement⁹. On estime que la capacité requise peut être entièrement fonctionnelle au plus tard en 2019 et on suggère que les augmentations annuelles pourraient être plus modérées d'ici là.

À ce jour, l'opinion publique au Canada s'est prononcée nettement en faveur de l'immigration, mais les décideurs doivent connaître les limites. L'appui du public déclinera probablement si l'intégration des nouveaux immigrants n'est pas gérée efficacement. L'augmentation recommandée de 150 000 immigrants économiques permanents ne devrait pas imposer de pression sur les systèmes d'éducation publique, de transport ou de soins de santé au cours de la période de hausse progressive de cinq ans, quoiqu'il faille s'attendre à ce que la hausse de la croissance de la population exige éventuellement que tous les ordres de gouvernement réalisent des investissements dans les services et l'infrastructure publics.

Pour qu'une augmentation de l'immigration économique rehausse le niveau de vie moyen, les nouveaux arrivants doivent posséder les qualités qui déterminent une intégration économique réussie. Les études, l'âge, les compétences et le niveau de compétence linguistique sont tous des éléments déterminants importants. Dans le but ultime d'accroître la croissance économique au Canada, la recommandation présente une augmentation ciblée de l'immigration permanente économique en particulier. Les deux sections qui suivent présentent des façons d'atteindre cette augmentation ciblée – d'abord, parmi le meilleur talent et les rôles spécialisés, puis chez les jeunes étudiants étrangers éduqués.

Recommandation 2 : Faciliter l'entrée du meilleur talent et des rôles à demande élevée

Le Canada possède une solide culture d'entrepreneuriat : il arrive au deuxième rang parmi les pays du Groupe des Sept en matière de vigueur du climat entrepreneurial¹⁰. Le pays est toutefois aux prises avec de graves pénuries de talent qui empêchent les petites et moyennes entreprises de réussir à étendre leurs activités. Cette situation force certaines entreprises à déménager leur siège social à l'extérieur du Canada et empêche les plus grandes entreprises d'innover dans certains domaines où il y a une pénurie de talent au Canada. À titre d'exemple, pour trois propriétaires d'entreprise à forte croissance sur quatre au Canada, l'obstacle le plus important à la croissance est l'absence de talent de direction¹¹.

Afin de remédier aux pénuries d'habiletés urgentes, les entrepreneurs et les dirigeants d'entreprise se tournent vers l'étranger pour obtenir le talent qualifié. Selon le système d'immigration permanente, les demandes sur les employeurs sont astreignantes et créent des conditions d'incertitude pour l'employeur et pour le talent lui-même. En vertu du système temporaire actuel, les restrictions liées à l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), s'il y a lieu, sont trop coûteuses et longues, et les délais de traitement avant de recevoir un permis de travail sont trop longs pour répondre efficacement aux besoins immédiats d'habiletés de nombreuses entreprises canadiennes à forte croissance. La rationalisation des programmes d'entrée permanente et temporaire en vue de les rendre plus rapides, plus transparents et moins dispendieux pour l'employeur parrain permettrait de remédier à l'une des raisons pour lesquelles un plus grand nombre d'entreprises canadiennes échouent à étendre leurs activités avec succès, en plus d'avoir une incidence positive sur la croissance économique.

Le volet permanent : Dans le cadre du processus actuel, un employeur qui cherche à acquérir du talent étranger par l'intermédiaire du programme Entrée express doit mener une EIMT, un examen du gouvernement visant à garantir qu'aucun Canadien n'a été négligé pour l'emploi en cause. Le processus d'EIMT est long et les employeurs peuvent le considérer comme relativement arbitraire, voire comme un frein important à l'embauche de talent étranger. Pour obtenir une évaluation positive, l'employeur doit prouver que le poste qu'il cherche à pourvoir au moyen d'un employé étranger a été affiché dans de multiples sites d'emplois pendant plusieurs semaines et que tous les curriculum vitae canadiens soumis ont été examinés et étudiés de façon appropriée. Le Canada devrait examiner les cas où une EIMT est requise pour recevoir des points au titre d'emploi réservé à l'aide d'Entrée express.

Le volet temporaire : Le fardeau lié au processus d'EIMT aux fins du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) peut être onéreux pour les sociétés canadiennes innovantes ou en croissance rapide. Il faut beaucoup de temps pour exécuter le processus d'affichage du poste, tel qu'il est décrit ci-dessus, ce qui peut avoir une incidence négative sur les sociétés puisqu'elles ne sont pas en mesure de doter les rôles et de croître aussi rapidement qu'il le faut. Lorsque ces employés sont embauchés, les entreprises doivent mener des EIMT subséquentes avant d'accorder une augmentation de salaire ou une promotion à l'employé

étranger, ce qui peut pousser ce dernier à partir. L'épreuve à long terme que sont les augmentations de salaire ou les titres de postes peut aussi obliger les entreprises à offrir une rémunération considérable dès le départ aux employés étrangers, ce qui donne lieu à des déséquilibres, en plus de susciter le mécontentement général des employés. Devant ce constat, les exigences devraient être assouplies pour les catégories de travailleurs où de nombreuses entreprises ont des besoins immédiats qui font obstacle à leur croissance. Le Canada devrait accorder les pleines exemptions prévues dans les EIMT aux catégories de travailleurs dont les entreprises ont besoin pour étendre rapidement leurs activités. Il devrait aussi assouplir les restrictions relatives aux employeurs pour la gestion du talent lorsqu'un talent étranger a été embauché au Canada (par l'entremise du Programme de mobilité internationale, qui n'exige pas d'EIMT, ou par d'autres moyens).

Dans un premier temps, il est recommandé que le gouvernement fédéral consulte régulièrement les cadres supérieurs en ressources humaines des entreprises qui mènent leurs activités dans les industries où le besoin de talent le plus pressant a été relevé. Des consultations régulières avec un tel groupe faciliteraient le repérage des catégories de talent supérieur et des rôles spécialisés de niveau intermédiaire pour lesquels il y a une pénurie dans le marché du travail intérieur au Canada. À titre d'exemple, les entreprises technologiques du Canada ont cerné des pénuries immédiates de talent dans des domaines comme l'apprentissage automatique, la science des données, la gestion de produits, la conception de l'expérience utilisateur, les ventes et le marketing numérique. Dans les domaines du développement de l'infrastructure et de la fabrication, un talent expert est requis en génie logiciel et en technologie instrumentale.

En outre, il serait possible de tirer profit de l'information sur le marché du travail générée et regroupée en temps opportun par le Conseil d'innovation en matière de compétences, dont la création sera recommandée plus tard cette année par le Conseil consultatif en matière de croissance économique. Cela permettrait de cerner les besoins d'embauche auxquels seule l'immigration pourrait répondre.

Enfin, à l'heure actuelle, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) cherche à atteindre des délais de deux mois pour le traitement des demandes de permis de talent mondial présentées à l'étranger, et de quatre mois pour celles présentées au Canada. Toutefois, bon nombre de sociétés innovantes ou à forte croissance au Canada indiquent des retards de cinq à neuf mois entre le moment où elles ont amorcé le processus global et le moment où l'employé embauché a le droit de commencer à travailler au Canada. Ces délais ont des répercussions négatives sur les activités et la trajectoire des entreprises à croissance rapide. Les demandes de permis de travail temporaire pour le talent mondial soutenues par un parrain qui est une société canadienne devraient être traitées en deux semaines. En outre, le gouvernement devrait avoir un processus décisionnel plus uniforme et être plus transparent au sujet du processus de permis auprès des employeurs et des personnes qui utilisent le système.

Recommandation 3 : Repenser les attributions de points du programme Entrée express afin de rendre admissibles un plus grand nombre d'étudiants étrangers à la résidence permanente

Les étudiants étrangers répondent aux conditions préalables générales pour une intégration économique réussie et éprouvée – la jeunesse, la compétence linguistique et les études. Ils constituent une source prête de talent qualifié et exigent généralement des services d'établissement moindres ou moins intensifs lorsqu'ils obtiennent leur résidence permanente. Après avoir passé des années à étudier au Canada, ils ont tendance à avoir de fortes compétences linguistiques et à être acclimatés à la société canadienne. Le bassin d'étudiants étrangers au Canada est considérable et il croît rapidement, à la suite des efforts déployés par les

établissements postsecondaires pour faire du Canada un lieu attirant pour les études. En 2015, environ 218 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans des universités et des collèges canadiens, ce qui représente environ 11 % des inscriptions dans les établissements postsecondaires à l'échelle nationale¹². Un certain nombre d'autres pays dépasse le Canada en ce qui concerne le nombre d'étudiants provenant de l'étranger – l'Australie, la Grande Bretagne, la Nouvelle Zélande et la Suisse reçoivent toutes plus de 15 % de leur population étudiante de l'étranger¹³.

Toutefois, la voie incertaine ou difficile vers la résidence permanente dissuade de nombreux étudiants étrangers de présenter une demande après avoir obtenu leur diplôme. Près de la moitié (49 %) des étudiants étrangers n'entendent pas présenter une demande de résidence permanente¹⁴. Même si le gouvernement a un rôle important à jouer pour créer un processus d'immigration simple et efficace qui pousse un plus grand nombre d'étudiants étrangers à présenter une demande de résidence, il incombe aussi aux employeurs d'offrir des possibilités et une rémunération concurrentielles, qui incitent les diplômés étrangers à s'établir au Canada.

Parmi ceux qui présentent une demande de résidence permanente, la majorité n'obtient pas les notes suffisantes prévues dans le système de cotation actuel pour être admissibles. Le programme Entrée express met davantage l'accent sur l'offre d'emploi que sur les compétences et toute autre caractéristique de capital humain. En particulier, les demandes présentées dans le cadre du programme Entrée express sont cotées selon trois critères : 1) un candidat peut obtenir jusqu'à 600 points s'il possède une offre d'emploi d'un employeur qui a présenté une EIMT positive (c'est à-dire qu'il a été conclu qu'aucun Canadien ne peut faire le travail); 2) il est aussi possible d'obtenir 600 points supplémentaires grâce à des caractéristiques de capital humain, comme l'âge, la langue, l'expérience de travail et les études; et 3) un parrainage par un gouvernement provincial ou territorial peut outrepasser l'absence d'une offre d'emploi ou une EIMT négative, par l'ajout de 600 points. Il peut être difficile pour les étudiants qui n'ont pas d'emploi garanti ou qui ne peuvent être parrainés d'être admissibles à la résidence permanente par l'intermédiaire du système Entrée express; la note moyenne pour les étudiants étrangers en 2015 était inférieure à la note minimale requise la plus faible jusqu'ici¹⁵.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants étrangers de demeurer au Canada et de contribuer à la croissance du pays, le gouvernement devrait revoir la façon dont les points sont accordés dans le programme Entrée express. Si une plus grande importance était accordée aux caractéristiques de capital humain (comme l'âge, les études, la langue ou l'expérience de travail canadienne), un plus grand nombre d'étudiants étrangers très qualifiés au Canada seraient admissibles à la résidence permanente dans le cadre du programme Entrée express. La réforme du système de points du programme Entrée express visant à accorder plus de points favorables aux caractéristiques de capital humain qui correspondent à l'intégration économique réussie et à la performance des immigrants peut aussi contribuer à attirer des diplômés qualifiés d'établissements étrangers.

En outre, le Canada peut assouplir les règles qui exigent d'avoir des EIMT positives pour les étudiants étrangers et les nouveaux diplômés afin de permettre à ceux qui possèdent des compétences très recherchées et spécialisées d'être admissibles. Enfin, les provinces et les territoires devraient pouvoir continuer de parrainer des étudiants étrangers ou d'autres candidats afin de répondre à des besoins régionaux du marché du travail pour les personnes très qualifiées qui peuvent occuper des emplois à forte demande pour lesquels il y a une pénurie de talent au Canada.

Recommandation 4 : Améliorer les normes d'accréditation nationales afin d'aider les immigrants qualifiés à obtenir un emploi approprié

L'employabilité est un facteur crucial pour déterminer l'intégration économique réussie d'un immigrant au Canada. Sans la capacité de trouver un travail qui convient à leurs qualifications, les immigrants peuvent être limités dans leur contribution économique à l'économie, ce qui entraîne une perte pour la personne et pour l'économie canadienne dans son ensemble.

On recense une multitude d'histoires d'immigrants qui arrivent au Canada et qui, en raison du défaut du système canadien de reconnaître certaines accréditations et certains diplômes étrangers, occupent des postes peu spécialisés en dépit des lacunes dans ce type de travail spécialisé au Canada. Qui plus est, même si les services d'établissement des immigrants du Canada offrent un soutien pour naviguer dans le processus actuel de reconnaissance des accréditations, le goulot d'étranglement n'est pas attribuable à l'incapacité des immigrants de naviguer dans ce système, mais plutôt à l'incapacité du système, de la part des gouvernements et des employeurs, d'accepter les qualifications étrangères ou de présenter des options raisonnables pour pallier les écarts entre les normes d'accréditation ou d'éducation étrangères et canadiennes.

Le Forum des ministres du marché du travail a élaboré un Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger en 2009. Même s'il s'agit de travaux importants et que ces travaux devraient se poursuivre, de 15 % à 20 % seulement des nouveaux immigrants sont employés dans le cadre de professions réglementées. En ce qui concerne l'autre groupe de nouveaux immigrants (de 80 % à 85 %), les employeurs agissent en tant qu'évaluateurs officiels des titres de compétence étrangers.

Afin d'aborder ce problème et de créer une voie plus aisée vers l'intégration économique réussie des nouveaux immigrants, le gouvernement fédéral devrait collaborer davantage avec les employeurs, les provinces et les organismes d'accréditation pour mieux comprendre comment les certifications et les diplômes étrangers respectent les normes canadiennes maintenant et au fil du temps, à mesure que les programmes de diplôme universitaire et d'accréditation évoluent au Canada et dans d'autres pays. Le gouvernement devrait explorer des façons d'offrir aux immigrants des possibilités de suivre une formation de recyclage ou un perfectionnement de leurs compétences afin de couvrir la partie de leur accréditation ou de leur diplôme qui demeure non reconnue par le système canadien, plutôt que d'exiger de refaire un diplôme en entier ou d'obtenir de nouveau une qualification. À titre d'exemple, le gouvernement fédéral pourrait soutenir des camps de recyclage et des abécédaires de la culture canadienne, et collaborer avec les employeurs, les provinces et les établissements postsecondaires à l'élaboration de programmes de formation d'appoint. On pourrait mettre à profit le Conseil d'innovation en matière de compétences afin d'aider à soutenir des méthodes novatrices et efficaces pour exécuter ce genre de programme. De plus, pour permettre aux immigrants de déménager facilement d'une province à l'autre, les employeurs, les groupes professionnels et de l'industrie, le milieu universitaire et les gouvernements provinciaux devraient accroître leurs efforts de collaboration afin de concevoir des normes nationales pour divers emplois. Enfin, le gouvernement devrait explorer des façons d'aider les employeurs canadiens à évaluer équitablement l'expérience et les études des postulants ayant des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

Répercussions possibles

L'augmentation de l'immigration économique actuelle de 150 000 personnes par année réduirait le ratio de dépendance à la sécurité de la vieillesse d'au moins 1,6 %, pour le faire passer de 37,3 % (ratio prévu) à 35,7 % d'ici 2030, en supposant que la répartition de l'âge du bassin de nouveaux immigrants suit celle des Canadiens en âge de travailler aujourd'hui. Maintenir en poste avec succès les plus jeunes talents en accordant la priorité aux étudiants étrangers permettrait d'améliorer davantage ce ratio. Cette augmentation aurait une incidence considérable sur le fardeau fiscal par Canadien d'âge actif pour soutenir les coûts liés au vieillissement de la population. En outre, le fait de faciliter l'afflux du meilleur talent permettra aux petites et moyennes entreprises d'étendre leurs activités, d'assurer la création de nouvelles entreprises à forte croissance et de garder ces entreprises au Canada. En permettant aux entreprises à forte croissance d'étendre leurs activités plus efficacement au Canada, on créera plus d'emplois de qualité élevée pour tous les Canadiens. Enfin, le talent étranger qui possède des compétences pour lesquelles il y a actuellement une pénurie au Canada peut aider à former les travailleurs canadiens naturels dans ces domaines de compétences, ce qui accroîtra le niveau de compétence général de la population active canadienne et contribuera à favoriser l'innovation et à accroître la productivité.

L'image du succès

Afin de mesurer la réussite des efforts déployés ci-dessus au cours des cinq à dix prochaines années, on assurerait le suivi des mesures précises qui suivent :

- le nombre total de nouveaux immigrants économiques (surveiller le nombre de participants économiques actuels par rapport au nombre de personnes dépendantes);
- le pourcentage d'augmentation des immigrants dans les professions novatrices et à forte demande pour lesquelles il y a une pénurie de talent au Canada;
- le nombre d'étudiants étrangers qui obtiennent leur résidence permanente;
- une accélération très marquée du processus d'embauche temporaire du meilleur talent, notamment par la réduction des délais de traitement des permis de travail temporaires pour ces travailleurs.

Annexe :**Mettre en perspective la cible de 450 000 immigrants**

Dans le tableau 2, on suppose une augmentation graduelle jusqu'à concurrence de 450 000 immigrants économiques de 2017 à 2021, tel qu'elle est décrite ci dessus, et un état constant de 450 000 immigrants économiques de 2021 à 2030.

Tableau 2

Scénario	450 000	400 000	350 000
Niveaux d'immigration annuelle			
<i>Nombre de personnes</i>			
Base de référence (2016)	300 000	300 000	300 000
Cible (au plus tard en 2030)	450 000	400 000	350 000
Augmentation graduelle annuelle	150 000	100 000	50 000
Croissance annuelle de la population			
<i>Pourcentage, d'une année à l'autre</i>			
Base de référence (2016)	0,90	0,90	0,90
Incidence de l'augmentation de l'immigration (au plus tard en 2021)	0,27	0,18	0,09
Nouvelle croissance annuelle de la population (de 2021 à 2030)	1,17	1,08	0,99
Nombre cumulatif de nouveaux résidents			
<i>Nombre de personnes</i>			
Incidence de l'augmentation de l'immigration (au plus tard en 2030)	1,7 M	1,2 M	0,6 M
Ratio de dépendance à la sécurité de la vieillesse			
<i>Pourcentage, nombre d'ainés exprimé en proportion des personnes en âge de travailler</i>			
Base de référence (ratio de dépendance à la sécurité de la vieillesse prévu en 2030)	37,30	37,30	37,30
Incidence de l'augmentation de l'immigration	-1,56	-1,06	-0,53
Nouveau ratio de dépendance à la sécurité de la vieillesse en 2030	35,74	36,24	36,77

-
- ¹ Projections démographiques pour le Canada (2013 à 2063), les provinces et les territoires (2013 à 2038), Statistique Canada, 2015. Aux fins du présent document, ces projections démographiques ont été rajustées pour tenir compte des récentes estimations de la population.
- ² Scaling success: tackling the management gap in Canada's technology sector, Lazarides Institute for the Management of Technology Enterprises, Université Wilfrid Laurier, mars 2016.
- ³ Ragan, Christopher. Canada's Looming Fiscal Squeeze, The MacDonald Laurier Institute, mars 2012.
- ⁴ Ades, Julie, Daniel Fields, Alicia Macdonald et Matthew Stewart. Vision à long terme de l'évolution démographique du Canada : Peut-on contrer le vieillissement de la population par une plus forte immigration?, Le Conference Board du Canada, octobre 2016.
- ⁵ Green, David, Hujun Liu, Yuri Ostrovsky et Garnett Picot. Immigration, propriété d'entreprises et emploi au Canada. Statistique Canada, mars 2016.
- ⁶ [Publication à venir] People on the move: Immigration's impact on People's Economies. McKinsey Global Institute, 2016.
- ⁷ Base de données de l'OCDE sur la migration internationale, consultation en octobre 2016. <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=MIG>
- ⁸ Overview of Skilled Migration to Australia, fiche de renseignements. <https://www.border.gov.au/about/corporate/information/fact-sheets/24overview-skilled>
- ⁹ Le recrutement et la formation de nouveaux agents frontaliers exigent le délai d'exécution le plus long. Après leur recrutement, les agents doivent suivre un programme de formation de 2,5 années pour acquérir les compétences exigées actuellement par le système d'immigration canadien pour traiter les immigrants aux aéroports ou à d'autres points d'entrée.
- ¹⁰ Driving Wealth Creation and Social Development in Canada. Global Entrepreneurship Monitor, 2015.
- ¹¹ Entreprises à impact élevé : accélérer la compétitivité du Canada. Banque de développement du Canada, mai 2015.
- ¹² Résultats et potentiel du Canada en matière d'éducation internationale, Bureau canadien de l'éducation internationale, 2015.
- ¹³ Regards sur l'éducation. Indicateurs de l'OCDE, 2016.
- ¹⁴ Résultats et potentiel du Canada en matière d'éducation internationale, Bureau canadien de l'éducation internationale, 2015.
- ¹⁵ Rapport de fin d'exercice sur Entrée express 2015. Statistique Canada.